

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

Lundi 17 Décembre 2018

Projet de loi de finances 2019

BUDGET MIRES - PROGRAMMES RECHERCHE du MESRI (P172 et P193)

MISSION INTERMINISTÉRIELLE «RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » - MIRES 2019

Rappel : la mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur » MIRES s’articule autour de quatre sous-ensembles :

- **l’enseignement supérieur** (P150 : formations supérieures et recherche universitaire) ;
- **la vie étudiante** (P231 : vie étudiante) ;
- **la recherche** (P172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires et P193 : recherche spatiale) ;
- **les autres programmes** relatifs à la recherche et l’enseignement supérieur placés sous la responsabilité d’autres départements ministériels:
 - en matière agricole (P142)
 - en matière économique et industrielle (P192)
 - en matière de culture scientifique (P186)
 - dans les domaines de l’énergie, du développement et la mobilité durables (P190)
 - en matière civile et militaire (P191)

LA DOTATION DES PROGRAMMES RECHERCHE DU MESRI (P172 ET P193) CONTINUE DE PROGRESSER EN 2019

Les montants alloués aux programmes de recherche du MESRI dans le projet de loi de finances augmentent de +322 M€ en AE et de +376 M€ en CP par rapport à 2018 et s'établissent à :

P172 : **6 838 M€** (soit +117 M€) en AE et **6 938 M€** (soit +171 M€) en CP

P193 : **1 823 M€** (soit +204 M€) en AE = CP

➔ **soit 8 661 M€ en AE et 8 761 M€ en CP**

Cela représente une hausse de +3,87 % en AE et +4,49 % en CP

LA DOTATION DES ORGANISMES DE RECHERCHE DU MESRI (P172 ET P193) EST EN PROGRESSION

EVOLUTION DES FINANCEMENTS (Millions €)

Les organismes de recherche



DOTATIONS DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS DE RECHERCHE AU PLF 2019 : EPST ET EPIC

Programmes 172 et 193 : organismes de recherche	Crédits	
	PLF 2019	Evolution par rapport à 2018
Académie des technologies	1 374 817 €	-
ANR (AE)	768 839 207 €	+4,44%
ANR (CP)	859 507 632 €	+11,15%
BRGM	49 451 251 €	+0,06%
CEA civil	490 375 159 €	-0,24%
CIRAD	130 311 869 €	+0,06%
CNRS	2 643 650 917 €	+0,83%
Genopole	3 000 000 €	-
IFREMER	171 349 977 €	+0,50%
IHEST	1 546 652 €	-
INED	17 355 837 €	+0,95%
INRA	699 879 696 €	+0,98%
INRIA	174 335 796 €	+0,40%
INSERM	635 366 231 €	+0,48%
IPEV	14 951 473 €	+0,56%
IRD	205 342 021 €	+0,51%
IRSTEA	61 364 113 €	+0,88%
CNES	566 554 739 €	-0,57%

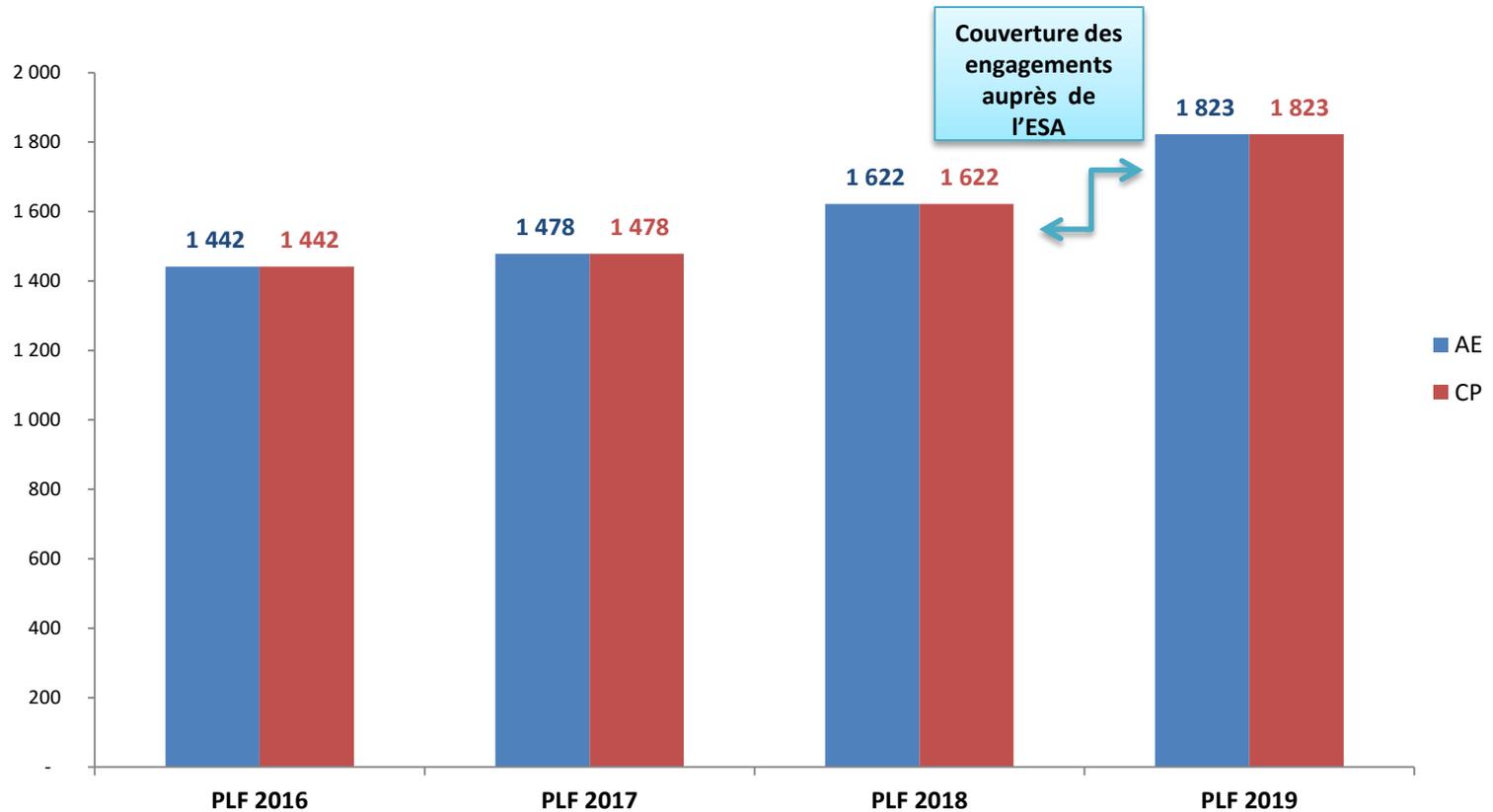


Les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) augmentent par rapport à 2018 (+4,44 % en AE et +11,15 % CP). Cette augmentation vise à améliorer les taux de sélection sur appel à projet.

LES FINANCEMENTS DEDIES À LA RECHERCHE SPATIALE (P.193) EVOLUENT EGALEMENT FAVORABLEMENT POUR COUVRIR LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ESA

■ EVOLUTION DES FINANCEMENTS (Millions €)

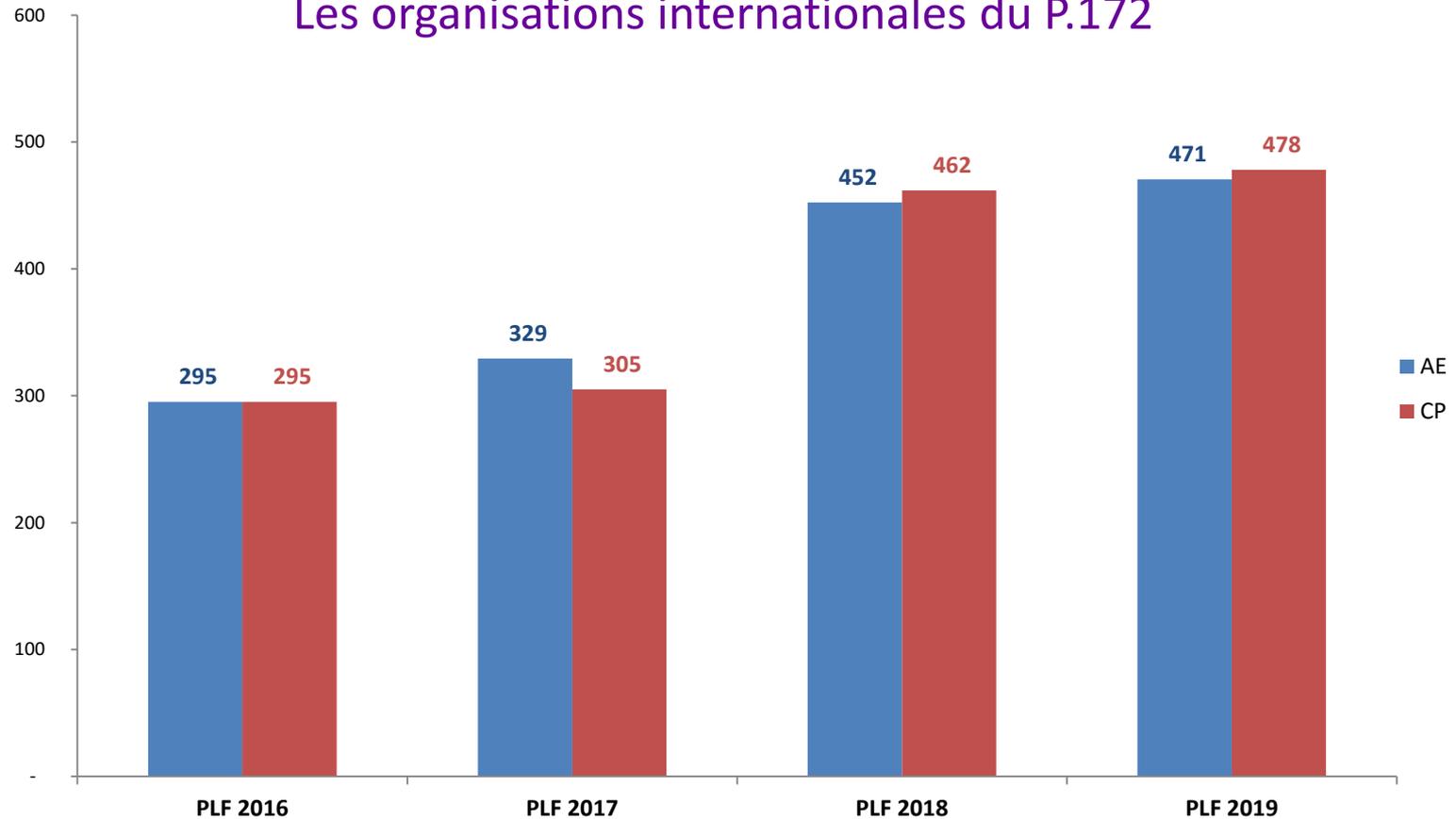
La recherche spatiale



LES CONTRIBUTIONS AUX AUTRES ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES PESENT AUSSI SUR LES PROGRAMMES RECHERCHE

EVOLUTION DES FINANCEMENTS (Millions €)

Les organisations internationales du P.172



LES ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES (OSI) ET LES TGIR INTERNATIONALES : UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE

CERN	139 606 957€	-6,32%
CEBM-EMBO	2 980 683 €	+2,50%
LEBM	16 910 768 €	+2,00%
CIRC en AE	1 145 883 €	+1,48%
CIRC en CP	2 745 883 €	+87,76%
CEPMMT	7 436 530 €	-3,63%
ESO	33 193 000 €	+2,26%
HFSP0	2 043 000 €	+2,41%
ESRF	26 256 000 €	+0,62%
ILL	30 922 000 €	+2,00%
ESS en AE	25 693 000 €	-
ESS en CP	31 527 000 €	-
ITER	152 824 445 €	+15,02%
GENCI	19 110 000 €	-
CTA	4 512 000 €	-
ESA	1 175 000 000 €	+21,76%
EUMETSAT	81 458 051 €	-2,25%

Depuis 2 ans, les crédits alloués aux OSI sont budgétisés au bon niveau.

Ils s'élèvent à :

1 727 M€ en AE, + 15,07%

1 734 M€ en CP, + 14,85 %

ACTION 1 (PILOTAGE ET ANIMATION) DU PROGRAMME 172

205 M€ en AE et 207 M€ en CP au PLF 2019 (+29 M€ en AE et +31 M€ en CP)

NB : une part non négligeable des crédits de l'action 1 est versée aux organismes sous forme de complément de SCSP

Les principaux dispositifs ministériels

- Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) :
58,8 M€ en AE et 60,8 M€ en CP
- Equipement et transfert de technologie CPER : 40,715 M€
- Concours I-Lab (Bpifrance – création d'entreprises aux technologies innovantes) : 12,660 M€
- Plan Intelligence artificielle : 17 M€ (*Nouveau*)

DES MESURES IMPORTANTES FINANCEES AU PROJET DE LOI DE FINANCES OU EN GESTION (SYNTHESE)

Les principales mesures financées au PLF 2019 sont les suivantes:

- ✓ La poursuite du redressement des crédits de l'ANR (+32,7 M€ en AE et +86,2 M€ en CP) soit une hausse de 220 M€ depuis deux ans (+34,4%) ;
- ✓ Un investissement confirmé dans le spatial (+205 M€ soit +13%) ;
- ✓ Un grand plan en faveur de l'intelligence artificielle avec un financement spécifique de 17 M€ ;
- ✓ Revalorisation des rémunérations des personnels des EPST afin d'améliorer le déroulement de carrière des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens de +28 M€ (PPCR+CSG).

Des mesures complémentaires, annoncées avec le PLF, seront financées en gestion :

- ✓ Des moyens supplémentaires pour les laboratoires de recherche (la mesure de 25 M€ est reconduite) ;
- ✓ Une augmentation des moyens des Instituts Carnot : + 5 M€ ;
- ✓ Un complément de 4 M€ pour le financement à bon niveau du PPCR ;
- ✓ La poursuite du plan de jouvence de la FOF (2,6 M€ + 3 M€ de solde CP sur engagements 2018).

UN AMENDEMENT VOTÉ DANS LES MÊMES TERMES PAR LES DEUX ASSEMBLÉES POUR LA RECHERCHE SUR LES CANCERS PEDIATRIQUES

Le vote de la loi de finances initiale n'est pas encore acquis, mais parmi les ajustements proposés dans le cadre de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, il a été décidé de mobiliser **5M€ supplémentaires en faveur de la recherche sur le traitement des cancers de l'enfant**

(amendement N°II-2513, adopté à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 2018 pour le PLF 2019)

Cette mesure, qui trouvera son prolongement au-delà de l'année 2019 dans le cadre des suites de l'actuel plan cancer, est financée par :

- ✓ un redéploiement de 3 millions d'euros issus de l'action 7 du programme 193 consacré à la recherche spatiale vers l'action 15 du programme 172 qui est le vecteur de financement des organismes de recherche compétents en la matière.
- ✓ 2 millions d'euros mobilisés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par redéploiement interne des crédits du programme 172 destinés à l'INSERM.